

DE LA COOPÉRATIVE LOCALE À LA  
SOCIÉTÉ MULTIRÉGIONALE:  
L'UNION COOPÉRATIVE DE LIÈGE (1914-1940)

PAR

LINDA MUSIN & ROBERT FLAGOTHIER

*Conservateur à l'Institut liégeois d'Histoire Sociale  
Ancien archiviste à l'Institut Emile Vandervelde*

I. VERS L'UNION COOPERATIVE.

*a. Avant 1914*

Avant 1914, rares sont les sociétés coopératives qui, en Belgique, ont une envergure régionale, si ce n'est le "Progrès" de Jolimont, le "Vooruit" de Gand, "La Maison du Peuple" de Bruxelles, c'est-à-dire les 3 piliers historiques de la coopération belge. Pour l'Est du pays, les sociétés sont souvent des réalisations locales et leur nombre est pléthorique.

Sur l'étendue géographique couverte par l'Union Coopérative dans l'entre-deux-guerres, on compte, avant 1914, 81 sociétés autonomes, se répartissant comme suit: 1 dans l'Est du Brabant Wallon, 1 dans la province de Limbourg, 3 dans l'arrondissement de Namur, 35 dans l'arrondissement de Liège, 22 à Huy, 1 à Waremme, 5 à Verviers et 13 dans la province de Luxembourg. Ces 81 sociétés possèdent ensemble, en plus du magasin initial, 72 succursales.<sup>1</sup>

---

1. *Annuaire de la Coopération ouvrière belge publié par l'Office coopératif*, 1913, Anvers, 1912.

Sauf à Waremme, où le champ d'activité de "La Justice" correspond au monde rural waremmien, aucune société coopérative de l'Est de la Belgique ne représente seule une sous-région ayant une configuration socio-économique déterminée; on assiste au contraire à un morcellement du territoire et des bassins industriels entre plusieurs sociétés socialistes, dont certaines deviennent concurrentes.

Dans l'ensemble, l'influence d'une société ne va pas au-delà d'une commune. Lorsque quelques sociétés parviennent à se développer, elles inaugurent des magasins dans les nouveaux quartiers de l'entité et font quelquefois une percée vers la ou les communes limitrophes, où elles effectuent parfois la reprise de coopératives moins dynamiques.

Dans certains cas, des localités hébergent plusieurs sociétés coopératives autonomes: Seraing, Herstal, Liège, Engis, Verviers. Des sociétés ouvrent aussi des succursales dans des communes où existe déjà une société mère: c'est le cas notamment de "La Fraternité" à Jupille, qui crée des magasins à Cheratte (à côté de "La Populaire cherattoise") et à Bressoux (à côté de "L'Aube").

En 1901, la Fédération des Sociétés Coopératives tient des congrès dans plusieurs villes du pays, dont Liège, en vue de constituer des fédérations de coopératives régionales qui auraient pour but de réaliser les achats en commun et d'éveiller une saine émulation. Bien qu'un tel rouage soit reconnu nécessaire à Liège, on se heurte à des difficultés et, pour éviter que le localisme n'entrave le développement de la coopération, la Fédération nationale des coopératives demande à la Fédération liégeoise du P.O.B. de ne plus admettre au sein du Parti deux sociétés d'une même localité, d'empêcher autant que possible la création de plusieurs coopératives dans une même commune et dans une même région quand il s'agit de boulangeries, de brasseries, d'examiner si celles qui se fondent ont leur raison d'être et des chances de vitalité. Mais l'idée de la concentration évolue lentement à Liège. Le cas de "La Populaire" est à cet égard très significatif.

Constituée le 10 mars 1887, "La Populaire" compte, vers 1895, plus de 1.450 membres. Respectant sa volonté de rayonnement régional, elle ouvre rapidement un grand nombre de succursales à Liège et en banlieue. En plus de la boulangerie et du café, ouverts l'année de sa fondation, un magasin de vêtements et une cordonnerie sont aménagés

en 1889; par l'intermédiaire de ses succursales (plus d'une vingtaine), elle dessert toute la région, réalisant un chiffre de vente qui dépasse le million. Mais les charges financières sont énormes, et l'esprit localiste surtout, de même que des divisions internes, vont enrayer sa progression. Elle doit aussi affronter la concurrence d'autres coopératives: à Liège même, il y a "Les Equitables Travailleurs de St Gilles" (socialiste), les magasins privés et la coopérative catholique "La Boulangerie St Joseph".

En banlieue, le développement de plusieurs grosses coopératives contrecarre ses desseins dans la région et la contraint à liquider progressivement ses succursales; plusieurs deviennent autonomes. Bientôt, la progression des coopératives socialistes de banlieue ne lui laisse plus que la ville comme zone d'activités.

A Seraing, un projet de boulangerie fédérale est lancé dès 1906 entre les coopératives socialistes de Seraing, Ougrée, Jemeppe et Flémalle. Il n'aboutit pas. Tout au plus arrive-t-on à un accord en 1912 entre "La Prévision" d'Ougrée et "L'Emulation Proletarienne" de Seraing, par lequel cette dernière fournit désormais le pain aux coopérateurs ougréens.

La même année, il est question pendant un moment de construire une boulangerie dépendant de la coopérative "La Concorde" à Herstal. A cette époque, la localité compte déjà 7 boulangeries dans un rayon de 15 Km. C'est Samuel Donnay, député et responsable de la coopérative "L'Alliance" à Flémalle-Grande, qui écrit "qu'en vélo, en faisant du 14 Km l'heure, il suffit de rouler pendant une heure 40 minutes pour passer en face de 16 coopératives différentes".<sup>2</sup>

Il n'est dès lors pas étonnant de constater que les sociétés sont de faible importance. Sur 81 coopératives, 25 ont moins de 100 membres, 21 de 100 à 200 membres, 13 de 200 à 400 membres, 5 de 400 à 1.000 membres, 3 plus de 1.000 membres. La coopération socialiste est cependant active dans l'Est du pays, puisqu'elle possède globalement 25.421 membres, sur 170.748 pour l'ensemble du pays.<sup>3</sup>

---

2. *Annuaire de la Coopération ouvrière belge, publié par la Fédération des sociétés coopératives, Bruxelles, 1906, p. 83.*

3. *Annuaire de la Coopération ouvrière belge, 1913, op. cit.*

Toutefois, parallèlement à ces multiples cas de localisme aigu, plusieurs sociétés témoignent d'un véritable esprit coopératif et s'orientent déjà vers la centralisation coopérative régionale. Un premier essai a lieu en 1908 dans le canton de Fléron.

Une boulangerie fédérale est créée à Beyne-Heusay, qui doit desservir toute la région. En 1914, elle couvre 22 communes. Dans un deuxième temps, il est également question d'arriver à grouper les achats de toutes les denrées pour l'ensemble des coopératives du Plateau de Herve. Mais ce deuxième projet rencontre des réticences dues à l'esprit localiste. A la veille de la guerre 14-18, l'objectif est atteint uniquement pour les produits nécessaires aux agriculteurs et pour la boucherie-charcuterie.

Ce n'est qu'en 1913 qu'un pas est réellement franchi à Liège dans le sens de la centralisation coopérative. Le 14 septembre 1913, les coopératives du Pays de Liège se réunissent pour examiner la création de l'Office Coopératif et les moyens de pousser activement à la concentration des sociétés. Un vaste programme de travail est arrêté pour unifier l'administration des coopératives et de leurs oeuvres, c'est-à-dire, les caisses de solidarité, de layette, de veuves, de funérailles, de pension, etc., et un Comité provisoire est chargé de rédiger les statuts de l'Office Coopératif Liégeois.

Dans les autres régions de l'Est de la Belgique, quelques tentatives de concentration sont aussi à mentionner. A Huy, la boulangerie "La Fédérale" fabrique du pain pour les coopératives de la région. Dans le Luxembourg, au début du siècle, les socialistes fondent un Comptoir de vente et d'achat pour les produits agricoles, qui couvre toute la province mais qui, en réalité, n'aura que peu de succès. Très tôt également – en 1902 – les coopératives luxembourgeoises se fédèrent entre elles et un responsable est nommé. En fait, cette fédération est davantage une juxtaposition de sociétés autonomes qui reçoivent des conseils techniques, commerciaux, comptables et juridiques de la Fédération, mais qui ne sont pas concentrées au sein d'une même société.

Malgré les différents essais de concentration que nous venons de mentionner, le localisme est toujours bien présent en 1914. La guerre va mettre un terme à cette situation.

### *b. La constitution de l'U.C. et la fusion.<sup>4</sup>*

Lorsque la guerre survient, les sociétés coopératives s'efforcent de poursuivre l'approvisionnement de leurs membres et de la population. Les multiples difficultés qu'elles rencontrent favorisent les premiers contacts entre elles: leurs devoirs et besoins identiques vont ouvrir la voie à la centralisation.

Le 13 septembre 1914, un congrès des coopératives du Pays de Liège étudie la possibilité d'un ravitaillement en commun des coopératives de la région. Dès le 4 octobre, la Fédération des Coopératives crée une succursale à Maestricht pour l'approvisionnement des coopératives liégeoises, lesquelles doivent supporter les frais occasionnés par cette nouvelle société.

Cette entreprise est rapidement abandonnée, faute de capitaux, mais ce rapprochement entre les sociétés conduit à la constitution de "l'Union Coopérative du Pays de Liège" en 1915, dont le but est de satisfaire aux besoins matériels des coopératives de la province. Elle regroupe alors 52 sociétés coopératives: 31 dans l'arrondissement de Liège, 4 dans l'arrondissement de Verviers, 16 dans celui de Huy et 1 dans celui de Waremme.

Contrairement à d'autres pays, les coopératives ouvrières de consommation belges ne reçoivent aucune aide financière des pouvoirs publics; le Comité National de Secours et d'Alimentation, constitué fin 1914, refuse de les ravitailler au même titre que les Comités communaux de ravitaillement. C'est pourquoi, "l'U.C. du Pays de Liège" continue de s'approvisionner aux Pays-Bas: en mars 1915, l'expédition régulière de pains vers la région liégeoise atteint 40.000 kg par semaine. La même année, l'U.C. acquiert une importante siroperie à Micheroux. Outre la production annuelle de 600.000 kg de sirop, cette usine fournit des confitures et du miel artificiel, répartis entre les différentes sociétés. Le succès de cette entreprise commune constitue un élément de plus en faveur d'une fusion coopérative plus complète.

---

4. Toutes les informations relatives à l'U.C. sont tirées des rapports annuels publiés par la société entre 1916 et 1939.

A cette époque, "l'U.C. du Pays de Liège" regroupe 52 coopératives et totalise 113 magasins. Fin décembre 1916, ces sociétés représentent 28.159 membres ayant souscrit 1.456.425 francs de capitaux et un chiffre d'affaires dépassant les 11 millions de francs.

Le principe d'un regroupement des coopératives des arrondissements de Liège, Huy, Waremme et Verviers est admis le 8 avril 1917 par tous les conseils d'administration des coopératives, réunis en Assemblée Générale. "L'Union Coopérative" de Liège est constituée le 2 mai 1918 par la fusion de 75 sociétés autonomes: en plus des coopératives situées dans l'arrondissement de Liège (37), de Huy-Waremme (27), de Verviers (5), elle absorbe 5 coopératives de la province de Luxembourg et une dans le Limbourg.

Du 1er juillet 1918 au 30 juin 1921, l'U.C. poursuit son travail de fusion. Au 30 juin 1921, toutes les coopératives socialistes de la province de Liège sont fusionnées dans l'U.C., sauf la société "Germinal" d'Ensival, qui reste autonome jusqu'après la guerre. La seule société de la province de Limbourg (Tongres) est déjà présente lors de la création de l'U.C. en juillet 1918. Toutes les coopératives de la province de Luxembourg adhèrent à l'U.C. avant le 30 juin 1920. Dans la province de Namur, l'U.C. englobe la coopérative d'Andenne (au 30/6/20) et de Namur (au 30/6/21). Dans le Brabant enfin, elle reprend la coopérative de Nivelles (1921).<sup>5</sup>

Au sortir de la guerre, l'U.C. fusionne la société d'Anvers "De Werker" et relance le mouvement coopératif socialiste anversois qui était tombé en léthargie. L'U.C. achète un grand immeuble situé au coeur même de la métropole et, en 1922-23, la société liégeoise gère 15 magasins situés dans la région anversoise. Les socialistes d'Anvers veulent augmenter le nombre de magasins et veulent faire de leur ville un centre coopératif important.

L'U.C. de Liège est réservée sur les questions des immobilisations et ne se sent pas apte à développer un foyer de la coopération socialiste à Anvers, comme elle l'a déjà fait pour Liège, notamment

---

5. Cette société quitte l'U.C. entre 1923 et 1924, pour rentrer dans la sphère de l'Union des Coopérateurs du Centre dont le siège est à La Louvière.

pour des raisons d'éloignement géographique entre les deux grandes villes. Au 30 juin 1924, les coopérateurs d'Anvers et l'U.C. de Liège mettent un terme à leur association et le "Kooperatief Verbond" est créé, qui devient une société importante.

## II L'ENVERGURE DE LA SOCIETE.

### *a. Le champ d'action. L'implantation des magasins.*

Lors de la constitution de l'U.C. en juillet 1918, celle-ci règne de manière incomplète sur les provinces de Liège et du Luxembourg car toutes les sociétés autonomes n'ont pas encore fusionné en son sein. En pays flamand, par contre, (dans le Limbourg) il n'y a qu'un seul magasin, et il appartient à l'Union Coopérative.

En 1920, ayant repris de nouvelles sociétés sur le territoire de la province de Liège et de celle de Luxembourg, la société complète le puzzle. Dans la province luxembourgeoise, vaste territoire agricole et catholique, la progression est remarquable: de 13 magasins en 1919, elle passe à 37 en 1921. La société s'étend également dans le Limbourg vers la frontière hollandaise, ainsi que dans la province de Namur. L'année suivante, l'U.C. prend pied dans quelques communes de l'Est du Brabant Wallon.

En 1938, l'U.C. atteint son développement maximum avec 337 magasins ordinaires.

Dès sa fondation, l'U.C. est surtout bien implantée dans le bassin liégeois. Par la suite, et parallèlement à l'ouverture de magasins dans les communes du bassin industriel qui n'en sont pas encore pourvues, l'U.C. s'étend aux localités semi-rurales et rurales.

L'U.C. a fortement développé son influence à l'intérieur de son rayon d'action, où, rappelons-le, aucune autre société socialiste ne vient interférer dans son travail.

Presque toutes les communes de l'arrondissement de Liège ont au moins un magasin. L'arrondissement de Huy est pratiquement couvert également, mais celui de Waremme, beaucoup plus agricole, est moins fourni.

A Verviers, les magasins sont surtout implantés dans la vallée avec une pointe vers la région frontalière allemande (au Nord et au Sud vers Malmédy), ce qui constitue l'avancée la plus orientale de la société. L'U.C. se répand, de manière clairsemée, dans toute la province de Luxembourg, avec une prédominance de magasins dans le Sud. La société liégeoise est implantée jusque dans les communes frontalières jouxtant les départements français des Ardennes, de la Meuse et de la Moselle.

Au Nord, Maasmechelen et Hasselt (Limbourg), Diest en Brabant flamand, marquent l'avancée maximum de l'U.C.

A l'Ouest, l'U.C. pénètre les cantons orientaux du Brabant Wallon, dans le Namurois, elle s'implante dans les communes de la vallée de la Meuse, depuis Andenne jusqu'à Namur. Au-delà de cette zone, nous avons à l'Est les frontières de l'Etat belge avec la Hollande, l'Allemagne, le Grand-duché et la France; à l'Ouest, on entre dans la sphère d'activités d'autres grandes sociétés coopératives (Les Magasins Généraux de Dinant-Philippeville, L'Union des Coopérateurs de Charleroi, la Maison du Peuple de Bruxelles, De Proletaar à Louvain).

Au niveau de la coopération socialiste, un tiers du territoire belge est donc couvert par une seule coopérative. Les deux autres tiers sont partagés par une cinquantaine de sociétés pour la période de l'entre-deux-guerres.

**Tableau de l'évolution du nombre de magasins de l'U.C.  
en comparairson avec le nombre total de  
magasins coopératifs en Belgique.<sup>6</sup>**

	19	20	21	23	24	25	26	27	28
<i>Liège</i>	93	100	110	113	115	116	121	125	130
<i>Huy-War.</i>	54	57	51	52	51	51	52	52	52
<i>Verviers</i>	21	26	31	31	30	31	34	33	33
<i>Limbourg</i>	1	3	6	9	9	9	9	9	9
<i>Luxembourg</i>	13	37	44	44	39	38	41	43	46
<i>Namur</i>	-	2	7	9	8	7	7	7	7
<i>Brabant</i>	-	-	5	4	3	3	3	3	4
<b>Total U.C.</b>	182	225	254	263	258	255	267	272	281
<b>Belgique</b>					831			918	945

	29	30	31	32	33	34	36	37	38	39
<i>Liège</i>	130	135	140	143	144	147		150	151	
<i>Huy-War.</i>	53	55	55	56	57	59		60	61	
<i>Verviers</i>	33	34	34	34	37	38		39	39	
<i>Limbourg</i>	9	10	10	11	11	12		10	10	
<i>Luxembourg</i>	49	54	54	55	56	56		56	57	
<i>Namur</i>	7	8	8	8	10	11		12	12	
<i>Brabant</i>	4	4	6	6	6	7		7	7	
<b>Total U.C.</b>	285	300	307	313	321	330	334	334	337	
<b>Belgique</b>	935	941	967	980	963			979	833	336

6. Les chiffres de l'U.C. proviennent des rapports annuels, les chiffres nationaux sont publiés par l'Office Coopératif Belge dans ses recensements annuels.

La progression est quasi constante de 1919 à 1938, sauf en 1924 et 1925, années où l'U.C. subit la crise économique qui frappe le pays à l'époque. Lors de la grande dépression des années 30, l'U.C. continue à ouvrir des magasins de manière régulière jusqu'en 1934, mais à partir de cette année, et jusqu'en 1937, le nombre de ceux-ci stagne entre 330 et 337, pour redescendre d'une unité en 1939.

Durant les premières années de la crise, l'U.C., vivant sur ses acquis, progresse encore, mais l'aggravation de la crise, et la faillite de la Banque Belge du Travail, banque du mouvement socialiste, dans laquelle elle avait placé des fonds, l'amènent à mener une politique prudente. Conséquence de la crise également, le chiffre d'affaires régresse de manière dramatique dans les années 30. De 319 millions en 1930, il tombe à 109 en 1934, pour remonter l'année suivante à 221 millions, puis progresse légèrement jusqu'en 1938 (267), et redescend en 1939.

L'auteur du rapport de l'U.C. pour 1924 s'étonne du travail qu'il reste à accomplir quand on observe le nombre de communes ne disposant pas encore de magasin. Quinze ans plus tard, l'U.C. est présente dans plus de 250 communes, et celles qui seraient encore à conquérir sont situées dans des zones rurales tout-à-fait hermétiques au socialisme.

En 1938, un nombre important de magasins sont ouverts dans des communes à très faible population ouvrière et à faible densité démographique. Cela correspond certainement à une volonté politique de l'U.C. de s'implanter même dans les villages les plus isolés. D'autre part, dans les banlieues industrielles, la multiplication de magasins sur un territoire relativement restreint, correspond certainement à la volonté de l'U.C. de disposer d'un magasin par quartier et par commune. Mais il y a le revers de la médaille: augmentation des charges, des frais de personnel, de transport, tandis qu'une partie importante des fonds sont immobilisés dans des bâtiments.

Par rapport aux chiffres nationaux, on constate aussi que le nombre de magasins appartenant à l'U.C. est très élevé. Environ un tiers des magasins des sociétés coopératives belges appartiennent à l'U.C.

*b. Le nombre de membres.*

*Tableau de l'évolution du nombre d'affiliés à l'U.C.  
en comparaison avec le nombre total de coopérateurs  
affiliés à l'Office Coopératif Belge.<sup>7</sup>*

	U.C.	Belgique	%
1919	35.185		
1920	40.288		
1921	63.239		
1922	69.416		
1923	70.438		
1924	63.628		
1925	64.460		
1926	66.694		
1927	69.686		
1928	71.640	286.598	25 %
1929	73.270	300.091	24,4 %
1930	74.289	282.425	26,3 %
1931	75.620	288.276	26,2 %
1932	77.509	298.779	25,9 %
1933	80.497	306.685	26,2 %
1934	81.184		
1935	-		
1936	81.863		
1937	82.420	349.559	23,6 %
1939	81.317	305.197	23,3 %
1939	79.571		

7. Les chiffres de l'U.C. proviennent des rapports annuels, les chiffres nationaux sont publiés par l'Office Coopératif Belge dans ses recensements annuels.

Au point de vue membres, l'U.C. est de loin la société la plus importante du pays. La deuxième coopérative est celle de Charleroi avec ses 30.655 membres en 1930, puis Bruxelles ("La Maison du Peuple", 24.995 membres), le "Vooruit" de Gand (23.490 membres) et "le Progrès" de Jolimont (23.000 membres). Par rapport au nombre total de coopérateurs belges, l'U.C. représente, à la fin des années '20 et au début des années '30 un quart des effectifs. La progression est quasiment constante jusqu'en 1937 sauf entre 1924 et 1927. Ce recul est dû notamment au départ des sociétaires anversoises vers le "Koooperatief Verbond" et à un certain recul du succès de la coopération après les années fastes de l'immédiat après-guerre durant lesquelles les sociétés coopératives ont récolté les fruits de leur action civique pendant le premier conflit mondial.

### *c. Secteur production.*

Si l'essentiel des activités commerciales de l'U.C. consiste en la gestion de magasins ordinaires, le secteur "production" constitue aussi un élément très important dans la vie de la société.

En 1920, on relève 17 boulangeries, 1 pâtisserie, 1 fabrique de pains d'épices, 4 ateliers de boucherie, 1 siroperie confiturerie, 1 fabrique de cirage, 1 fabrique de tabac. L'U.C. possède aussi 3 dépôts de charbon, 3 magasins de confection, 1 dépôt de vin et bière, 1 dépôt pour les tissus.

En 1925, on compte 14 boulangeries, 1 pâtisserie, 1 fabrique de pains d'épices, 4 ateliers de boucheries-charcuteries, 9 cordonneries, 1 imprimerie, 1 fabrique de tabac. A cela s'ajoutent 1 fabrique de cigares, 2 moulins à orge, une installation de torréfaction de café, une fabrique de casquettes, chapeaux de paille et de feutre.

L'U.C. a aussi 3 dépôts de charbon, plusieurs magasins de dépôt pour différents articles (vins-liqueurs, tissus, vinaigre-huile), 3 magasins de confection pour hommes, 1 magasin d'ameublement et aussi "Les Grands Magasins", grande surface située en plein coeur de Liège et face aux grands magasins bourgeois.

Avec "La Populaire" (la Maison du Peuple), le magasin d'ameublement, Les Grands Magasins et l'imprimerie, l'U.C. possède au centre même de la ville de Liège un bloc homogène et impressionnant

de constructions qui donnent sur les deux places les plus animées de la ville.

La même année, c'est-à-dire en 1925, les établissements de Micheroux appartenant à l'U.C. sont cédés à la Société Générale Coopérative de Bruxelles, qui reprend les différentes activités.

Lors de la cession, Micheroux fabriquait sirop, confiture, moutarde, cirage, pâte pour métaux, margarine, savon, chocolat, confiserie, chaussures, conserves de fruits et alimentaire, boîtes métalliques.

En 1932, la société possède encore plus ou moins les mêmes centres de production qu'en 1925, sauf la fabrique de cigares et celle de chapeaux qui ont été cédées.

La crise n'entrave pas beaucoup les activités des centres de production, puisqu'à la veille de la guerre, on relève toujours l'existence de 4 magasins de confection, 1 magasin d'ameublement, "Les Grands Magasins", 1 pâtisserie, 15 boulangeries, 6 boucheries, 6 cordonneries, 1 fabrique de pains d'épices, 1 département vins et liqueurs, 1 fabrique de tabac, 1 meunerie.

\* \*  
\*

Les chiffres qui précèdent prouvent à suffisance que l'U.C., qui en 1930 emploie 2.646 personnes, est de loin la société coopérative la plus importante du pays. Au 30 juin 1930, son chiffre d'affaires est de 319.453.654 francs, soit 39% du chiffre d'affaires de toutes les sociétés coopératives socialistes de Belgique.

### III LE ROLE EMANCIPATEUR DE L'U.C.

Si la vocation première de l'U.C. est commerciale et vise l'émancipation économique des travailleurs, la société a, dès le début, donné une dimension politique, culturelle et sociale à son action. Elle ne s'est pas limitée à faire des affaires, mais a ristourné une bonne part de ses bénéfices pour la propagande du mouvement socialiste. En fait, l'U.C. prolonge une tradition de la coopération socialiste établie dès la fondation du Parti Ouvrier Belge en 1885.

Avant 1914, la coopération socialiste belge est la seule branche du parti à disposer d'effectifs très nombreux, et en est donc l'épine dorsale, tandis que les organisations syndicales et mutuellistes connaissent un démarrage difficile, étant donné, pour les premières, la répression patronale vis-à-vis des ouvriers syndiqués et la mauvaise organisation syndicale et, pour les secondes, les budgets ouvriers limités, la maladie et les accidents de travail jugés hypothétiques et la vieillesse lointaine.

Après la guerre, les relations patrons-ouvriers évoluent: les syndicats sont mieux structurés et désormais considérés comme des interlocuteurs sociaux. L'entrée des socialistes au gouvernement en 1918 favorise également le développement des mutualités qui gèrent des fonds très importants. Les trois types d'organisation (coopératives, syndicats, mutualités) se trouvent désormais sur un même pied, mais la coopération conserve un rôle fondamental au sein du P.O.B.

#### *a. Rôle politique.*

Au lendemain de la guerre, les organisations politiques socialistes sont complètement ébranlées et l'U.C. qui a entamé ses activités pendant le conflit, intervient pour redresser les fédérations du parti en participant notamment aux campagnes électorales de 1919 et 1921.

L'U.C. constitue un outil de propagande efficace pour le P.O.B., car, en ouvrant des magasins dans un grand nombre de communes où la concentration ouvrière est parfois faible et les idées socialistes peu reçues, la société liégeoise crée une vie ouvrière, une vie socialiste, et facilite le travail des propagandistes socialistes. La constitution d'un petit comité local de l'U.C. est souvent le seul lien d'une partie de la population avec le socialisme.

La volonté de l'U.C. de remplir ses devoirs vis-à-vis du P.O.B. est clairement exprimée dans tous les rapports annuels de la société entre 1920 et 1939.

Il ne s'agit pas d'un vœu pieux ou d'une déclaration d'intention non suivie d'effet, mais au contraire d'une volonté manifeste d'être autre chose qu'une entreprise mercantile. Pour l'U.C., le lien avec le Parti est naturel:

“Nous nous en voudrions de ne pas assurer les ouvriers qu'en se faisant inscrire comme sociétaire à l'U.C. ils adhèrent à une oeuvre de classe qui fait tout ce qui est en son pouvoir pour faire augmenter la force des travailleurs en lutte pour leur affranchissement. Et, à ce titre, il est tout naturel que la société ait un poste à son budget pour couvrir les dépenses de propagande. Nous considérons comme telles, l'affiliation au Parti et des subventions diverses”.<sup>8</sup>

En effet, de 1918 à 1940, tous les membres de l'U.C. sont automatiquement affiliés au P.O.B. à qui celle-ci paie leur cotisation. Il s'agit d'un point très important qui montre, au sein du socialisme belge, la liaison entre politique et coopération.

Mais l'U.C., ne s'en tient pas là. Elle soutient la presse socialiste (La Wallonie, le Réveil du Luxembourg, le Peuple), elle intervient en faveur des ouvriers grévistes, elle émet des jugements et des critiques à l'égard des gouvernements de droite.

D'une manière générale, elle participe pleinement à toutes les actions du P.O.B.: 1er mai, anniversaires, campagnes électorales. En 1938, la coopérative participe à la campagne du P.O.B. “100.000 membres en plus”. Durant la guerre d'Espagne, elle met ses camions à la disposition de l'U.S.A.F. (Union Socialiste Antifasciste), qui récolte des vivres pour les Républicains espagnols et qui transporte aussi clandestinement des armes pour ceux-ci. Dans l'Est de la Belgique, ces armes partent de Liège vers la région frontalière d'Athus; elles passent ensuite en Lorraine française, où elles sont alors prises en charge par les socialistes français.

### *b. Action culturelle.*

Dans le domaine culturel, l'U.C. alloue des subsides aux comités régionaux d'Education Ouvrière, et envoie à ses frais des élèves à l'Ecole Ouvrière Supérieure.

Elle publie son propre journal “Le Bulletin de l'U.C.” qui paraît deux fois par mois, puis une fois par mois entre 1922 et 1934, date à laquelle celui-ci disparaît et est remplacé par une feuille insérée dans

---

8. *U.C. 5ème exercice Social 1922-1923*, pp. 33-34.

“Le Coopérateur Belge” publié à Bruxelles par l’organisation centrale de la coopération socialiste belge. L’U.C. possède un centre de documentation et publie un nombre important de brochures destinées à montrer l’utilité de la coopération, la nécessité d’être un bon coopérateur et décrivant la puissance de l’U.C. Elle participe ou organise certaines expositions, de même que des festivités, des conférences, des projections cinématographiques. La Maison du Peuple est le siège de toutes ces manifestations.

*c. Les Maisons du Peuple de l’U.C.*

Les Maisons du Peuple sont un pur produit et une création spécifique des coopératives socialistes belges. Elles concentrent en leur sein toute l’action socialiste et sont mises gratuitement à la disposition des organisations politiques, syndicales, mutuellistes et culturelles du P.O.B. Nous avons déjà développé le rôle des Maisons du Peuple lors du colloque de Sienne de 1983.<sup>9</sup> Nous n’y reviendrons pas, mais nous rappellerons que la création et la gestion des Maisons du Peuple par les coopératives et leur mise à la disposition des groupes constituent l’élément le plus marquant et le plus original de la coopération socialiste belge et démontrent que socialisme et coopération sont intimement liés.

C’est l’U.C. de Liège que détient le plus grand nombre de Maisons du Peuple par rapport aux autres sociétés coopératives belges. En 1942, il y a 321 Maisons du Peuple dont 116 relèvent de l’U.C.

*Evolution du nombre de Maisons du Peuple  
de l’U.C. de 1919 à 1939*

1919: 63	1926: 92	1933: 125
1920: 73	1927: 94	1934: 129
1921: 78	1928: 97	1935:

---

9. R. FLAGOTHIER, ‘Contributo allo studio delle case del popolo in Vallonia e a Bruxelles (1872-1982)’, in *Le Case del Popolo in Europa dalle origini alla seconda guerra mondiale* a cura di M. Degl’Innocenti, Firenze, Sansoni Editore, 1984, pp. 270-310.

1922: 89	1929: 104	1936:
1923: 91	1930: 107	1937: 129
1924: 91	1931: 112	1938: 127
1925: 89	1932: 116	1939: 121

Jusqu'en 1934, la progression est constante et elle a plus que doublé entre 1919 et 1934. L'U.C. est fortement sollicitée par les comités locaux pour ouvrir une Maison du Peuple dans leur localité. Etant donné les frais que cela entraîne, la société est prudente, et ne se lance pas dans une politique d'ouverture inconsidérée. Elle touche surtout les communes industrielles et les grands centres mais pénètre très peu dans les communes à faible densité ouvrière. A partir de 1937, le nombre de Maisons du Peuple stagne et régresse jusqu'à la guerre.

Il est vrai que les Maisons du Peuple sont pour l'U.C. une charge plutôt qu'un revenu. Depuis le début de l'U.C. jusqu'en 1921, le secteur est en boni. Il l'est également de 1923-24 à 1927, en 1928-29, mais de 1921 à 1923, en 1927-28 et de 1929-30 à la guerre, le poste est déficitaire. Même quand le solde est positif, environ un tiers des Maisons du Peuple concluent par une perte. Dans les années '30, environ 2/3 des maisons du Peuple sont en négatif.

Un grand nombre de celles-ci sont dotées d'une salle de spectacle où se produisent les divers groupements (45 sur 78 en 1921).

En 1920-21, l'U.C. met sur pied un service "cinéma" composé de plusieurs employés chargés de programmer et de louer des films, ainsi que de les présenter et d'entretenir le matériel. La première année, 15 Maisons du Peuple (sur 78) ont une installation cinématographique. Par la suite, et jusqu'à la guerre, le nombre de Maisons du Peuple possédant un cinéma oscille entre 22 et 23.<sup>10</sup>

Dans les bilans financiers, même les Maisons du Peuple disposant d'une salle de spectacle ou d'un cinéma ne sont pas toujours rentables: les rentrées sont plus importantes mais les dépenses augmentent en

---

10. Cf. R. STALLAERTS, 'Listes des salles de cinéma dans les maisons du peuple belges', dans B. HOGENKAMP et R. STALLAERTS, 'Pain noir et film nitrate. Le mouvement sociale belge et le cinéma durant l'entre deux guerre', *Revue Belge du Cinéma*, 1986, 15, pp. 60-61.

conséquence. Au début des années '30, avec l'introduction du cinéma parlant, la société doit remplacer toutes ses installations.

Toute la vie associative qui se développe dans les Maisons du Peuple contribue à l'émancipation de la classe ouvrière.<sup>11</sup> L'U.C. en est consciente:

“le rendement de nos Maisons du Peuple est encore plus mauvais cette année que celui des exercices antérieurs. C'est une charge sociale que l'on doit considérer comme une contribution au Parti Ouvrier puisque nous avons à héberger de nombreux groupes dont l'activité ne cesse de grandir. On ne peut regretter cette contribution parce que notre institution subsiste pour aider à réaliser l'émancipation intégrale des travailleurs, mais il est de notre devoir de signaler à l'attention de tous nos administrateurs, locaux que cette charge ne peut s'aggraver démesurément sans s'exposer à devoir enregistrer des situations d'ensemble peu favorables”.<sup>12</sup>

#### *d. Les avantages sociaux*

Dès les premières années de fonctionnement, l'U.C. de Liège crée pour ses membres des oeuvres de solidarités: fonds de secours, fonds de réassurance, caisse de layette, caisse des veuves, caisse de décès, fonds de secours extraordinaire et fonds de pensions. Une caisse d'épargne existe également.

En ce qui concerne les oeuvres de solidarité, l'U.C. impute sur les bénéfices réalisés les sommes nécessaires pour alimenter ces caisses.

Tous les coopérateurs n'y ont cependant pas droit. Pour bénéficier des avantages sociaux de la société, le membre doit être un “bon

---

11. A titre d'exemple, nous reprenons le programme hebdomadaire des activités de la Maison du Peuple de Soumagne en 1934.

<i>Répétitions</i>	<i>Séances</i>
Lundi: gymnastique	Milice de Défense Ouvrière
Enfants du Peuple	Football
Mardi: dramatique	Comité local de l'U.C.
Mercredi: lutte	Jeunes Gardes Socialistes
Jedi: gymnastique	Guildes des Coopératrices
Vendredi: Enfants du Peuple	Gymnastique
dramatique	

12. *U.C. 14è Exercice Social 1931-1932*, p. 125.

coopérateur", en achetant aux magasins pour une somme minimum fixée par la société. Le sociétaire dépassant cette somme aura droit aux avantages, *mais* ceux-ci seront toujours fixés au prorata du total des achats faits à la société.

Ensuite, le trop-perçu, c'est-à-dire les bénéfices nets hors desquels sont déduites les sommes nécessaires pour les investissements futurs et les oeuvres sociales, est ristourné aux coopérateurs toujours au prorata du montant des achats.

#### *e. La gestion sociale de l'U.C. à l'égard du personnel.*

L'U.C. adopte également une attitude "sociale" à l'intérieur même de l'entreprise, à l'égard de son personnel: adaptation du salaire au coût de la vie, caisse de retraite bien avant la loi sur les pensions des employés, journée des 8 heures avant 1921, primes d'ancienneté à partir de 1925, congé annuel de 8 jours avec salaire payé dès 1927, ainsi qu'une indemnité égale à 50% du salaire versée pendant un an en cas de maladie (1931), allocations familiales à partir de 1931. Depuis la fondation de la société, deux membres du personnel siègent au sein du Conseil d'Administration. A partir de 1922, une Commission consultative est instaurée; composée de 6 membres désignés par le Conseil d'Administration et de 6 autres désignés par le personnel (dont fait partie automatiquement le secrétaire syndical de l'U.C.), la Commission est chargée de régler les problèmes du travail et d'harmoniser les relations à l'intérieur de l'entreprise.

Le personnel de la société adopte également des attitudes qui lui sont dictées par l'éthique socialiste: participations aux manifestations du parti, mais aussi abandon, à partir de 1927, du montant de la journée du 1er mai au profit du Fonds du 1er mai, créé par la Fédération liégeoise du parti pour venir en aide aux victimes des dictatures, et pour le maintien des droits et des libertés conquis en Belgique.

En 1931, l'Assemblée Générale des membres du personnel décide aussi d'abandonner un pourcentage de leur salaire pour venir en aide aux chômeurs. Cette situation se poursuit durant toute la crise, jusqu'en 1935.

#### f. *Les Guildes de Coopératrices.*<sup>13</sup>

Le premier exercice social de l'U.C. de Liège à mentionner la participation de la femme au mouvement coopératif est celui de 1924-1925. L'Assemblée Générale de l'U.C. du 21 octobre 1920 avait adopté des dispositions statutaires permettant à la femme "du coopérateur en règle" de souscrire une part au Capital Accessoire, de participer "au même titre que le mari" aux travaux de l'assemblée locale et d'être élue administrateur local.

L'application de cette décision se fait seulement en 1924-25. La propagande auprès des coopératrices s'intensifie, par l'intermédiaire des *Guildes de Coopératrices*, et sous l'égide du Comité Fédéral.

Deux cycles de conférences sont organisés à Liège la même année par l'U.C. en accord avec la Fédération des Guildes des Coopératrices. En 1925-26, la propagande auprès des ménagères en vue de les grouper en Guildes se poursuit. Le 30 juin 1926, on enregistre 69 sections de l'U.C. comptant 1330 souscriptrices. Les Guildes locales sont actives et certaines décident de soutenir financièrement l'oeuvre enfantine, en plus de la fête de la coopération, de celle des coopérateurs pensionnés, de la fête des enfants...

En 1932-33, des changements interviennent. A l'époque, l'U.C. compte 5164 souscriptrices et des efforts sont faits au sein de la Fédération des Guildes des Coopératrices pour développer l'esprit coopératif chez les femmes. La refonte de l'organisation s'opère: on crée de nouveaux comités régionaux, lesquels sont composés de représentantes de sections locales. Les Guildes poursuivent et multiplient les activités en collaboration avec le mouvement féminin socialiste, politique et mutualiste à Liège.

#### CONCLUSIONS.

Si quelques sociétés coopératives socialistes à vocation régionale existent bien avant l'Union Coopérative de Liège, la création de cette

---

13. Voir pour de plus amples renseignements, l'article de C. KOG dans ce volume.

dernière n'en constitue pas moins un fait unique dans les annales de la coopération socialiste belge.

L'U.C. de Liège rassemble en une union toutes les coopératives de l'Est du pays pour former une seule société.

En opérant ce mouvement en pleine guerre, la nouvelle société sert d'exemple aux coopérateurs socialistes qui, dans d'autres parties du pays – et principalement en Wallonie –, envisagent une fusion régionale. L'envergure et la puissance de la coopérative liégeoise plaident également en faveur du regroupement de plusieurs sociétés locales.

Parallèlement, il convient de souligner le rôle joué par les fondateurs de l'U.C. – dont François Logen et Joseph Chèvremont pour ne citer que les deux principaux. Issus de coopératives locales mais dotés du sens des réalités et d'un esprit de prévoyance, tous ces hommes ont su faire taire les sentiments de chauvinisme et d'esprit localiste – bien réels avant 1914 – pour s'engager dans une société d'avenir. Ils ont ainsi réalisé ce que les penseurs de la coopération socialiste belge souhaitaient déjà avant le conflit: la fusion.

La guerre et ses privations auront eu le mérite d'ouvrir les yeux des responsables des coopératives locales, lesquels mesurent les effets concrets d'un regroupement, c'est-à-dire tous les avantages qu'ils peuvent en retirer tant dans le domaine de l'approvisionnement que dans celui de la distribution ou dans la gestion générale d'une société commerciale. En se battant pour assurer le ravitaillement de la population durant la première guerre, les coopératives socialistes liégeoises réunies jouent un rôle social et humain incommensurable. Celui-ci contribue certainement à asseoir définitivement l'image de l'Union Coopérative de Liège auprès du public.

Le regroupement opéré en 1918 est une fusion et non une annexion de sociétés. Ces dernières s'engagent volontairement, et l'absence de coopérative socialiste concurrente sur le territoire couvert par l'U.C. prouve combien celle-ci répond réellement à une attente.

Nous l'avons déjà souligné, l'ampleur de l'Union Coopérative de Liège est remarquable. De loin la plus importante coopérative socialiste du pays, elle couvre un tiers du territoire national et, comme société

multirégionale, elle fait figure de précurseur dans l'histoire des concentrations commerciales.

Le rôle de l'U.C. de Liège dans le développement de la coopération socialiste en particulier et du socialisme en général est fondamental. C'est elle qui est à la base du re-démarrage du mouvement coopératif à Anvers; c'est elle qui permet l'installation ou le développement des magasins dans des régions où les idées socialistes pénètrent difficilement comme dans le Limbourg, le Luxembourg, dans certains cantons ruraux du Brabant wallon, de Namur et de la Province de Liège. Elle installe non seulement un véritable réseau commercial mais aussi des foyers de rayonnement socialiste.

Jusqu'en 1933-1934, l'U.C. se développe. Victime de la crise économique du début des années '30 et de la faillite de la Banque Belge du Travail en 1934, elle régresse à partir de cette date pour retrouver une certaine stabilité juste avant le second conflit mondial. Mais des fissures sont déjà visibles dans l'édifice, comme le parc immobilier qui "gèle" beaucoup de capitaux mais occasionne aussi des frais d'entretien élevés. L'U.C. est victime aussi de son succès car l'organisation du travail se complique, le personnel de plus en plus nombreux ne présente pas toujours les compétences nécessaires en matière commerciale, sans parler de la multiplication des postes directionnels.

Il apparaît aussi que l'espace d'initiative personnelle des gérants de magasin ou de Maison du peuple est très étroit. Au fil des années, l'U.C. devient une machine bureaucratique, manquant de souplesse. Mais il convient de préciser que ces défauts, visibles à la fin des années '30, surgiront surtout dans les années '50 et '60.

Durant l'entre-deux-guerres, l'U.C. constitue avant tout une puissance commerciale jouant un grand rôle dans la vie culturelle, sociale et politique d'une grande partie du pays. Cette société mériterait davantage que cette approche forcément lacunaire; une étude exhaustive permettrait de mettre en relief les multiples facettes de l'entreprise.

## ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

### Sources

- Exercices sociaux* de l'U.C. de 1916 à 1939. Rapports annuels de la société parus sous forme de brochure de 1916 à 1934 puis sur feuilles stencillées jusqu'en 1939.
- Annuaire de la Coopération ouvrière belge* de 1906 à 1914 publiés par l'Office Coopératif Belge.
- La Coopération Socialiste Belge*, résultats du recensement opéré par les soins de l'Office coopératif Belge de 1928 à 1938 (collection incomplète).
- Archives de l'U.C. conservées à l'Institut Emile Vandervelde (statistiques de ventes, listes des maisons du peuple et des magasins, listes des sociétés fusionnées).
- F. LOGEN, *L'Union Coopérative, Société Coopérative Ouvrière, Liège*, s.l., 1922.
- L'Union Coopérative*, brochure parue en 1924 à l'occasion des fêtes internationales de la Coopération, Liège, Coop-Litho, 1924.
- L. TROCLET, *Xe. anniversaire de l'U.C. de Liège*, Liège, Imprimerie Coopérative, 1928.

### Travaux

- F. BAUDHUIN, *Histoire économique de la Belgique, 1914-1939*, Bruxelles, Bruylant, 1944.
- J. BONDAS, *Histoire anecdotique du mouvement ouvrier au pays de Liège*, Liège, Editions Syndicales, 1956.
- A. BRAUMAN et B. BUYSENS, *Voyage au pays des Maisons du Peuple*, in *Architecture pour le peuple, Maisons du Peuple*, Bruxelles, Archives d'Architecture Moderne, 1984, p. 33-62.
- B.S. CHLEPNER, *Cent ans d'Histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, U.L.B., Institut de Sociologie Solvay, 1956.
- R. FLAGOTHIER, *Contributo allo studio delle case del popolo in Vallonia e a Bruxelles (1872-1982)*, in *Le Case del Popolo in*

- Europa dalle origini alla seconda guerra mondiale* a cura di M. Degl'Innocenti, Florence, Sansoni Editore, 1984, p. 270-310.
- R. FLAGOTHIER, *Histoire de la Fédération de Luxembourg du Parti Socialiste*, dans la collection "Mémoire Ouvrière – 1885-1985 – Histoire des Fédérations", n° 7, Bruxelles, Présence et Action Culturelles, 1985.
- Histoire de l'épargne sociale à travers l'évolution de la banque d'épargne CODEP et de ses prédécesseurs*, sous la direction de E. WITTE et R. DE PRETER, Bruxelles, Editions Labor, 1989.
- H. LEGROS, *Les Structures nationales de la coopération socialiste belge dans l'entre-deux-guerres*, U.L.B., Mémoire de licence inédit, 1986.
- J.J. MESSIAEN et A. MUSICK, *Histoire de la Fédération de Huy-Waremme du Parti Socialiste*, dans la collection "Mémoire Ouvrière...", n° 5, 1985.
- J.J. MESSIAEN et A. MUSICK, *Histoire de la Fédération de Verviers du Parti Socialiste*, dans la collection "Mémoire Ouvrière...", n° 6, 1985.
- L. MUSIN, *Histoire de la Fédération de Liège du Parti Socialiste*, dans la collection "Mémoire Ouvrière", n° 6, 1985.
- G. QUADEN et R. RAMAËKERS, *Le socialisme coopératif, in 1885-1985. Du Parti Ouvrier Belge au Parti Socialiste*, Bruxelles, Labor-I.E.V., 1985, p. 93 à 119.
- V. SERWY, *La coopération en Belgique*, T. II (La formation de la Coopération), Bruxelles, Les Propagateurs de la Coopération, 1942 et T. III (Le développement de la coopération), Bruxelles, Les Propagateurs de la Coopération, 1946.
- E. VANDERVELDE, *Le cinquantenaire du P.O.B., 1885-1935*, Bruxelles, L'Eglantine, 1936.
- G. VANTEMSCHE, *Les banques d'épargne en Belgique pendant l'entre-deux-guerres*, in *Les banques d'épargne en Belgique. Histoire, droit, fonction économique et institutions*, Tielt, Lannoo, 1986, p. 159-210.

E. WITTE & J. CRAEYEBECKX, *La Belgique politique de 1830 à nos jours, Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, Labor, 1987.

*Album du 1er. Mai 1929* consacré aux monuments du peuple.

*Album du 1er. Mai 1929* consacré à la coopération.

**VAN DE LOKALE COÖPERATIE NAAR  
DE MULTIREGIONALE MAATSCHAPPIJ:  
L'Union Coopérative de Liège (1914-1940)**

DOOR

LINDA MUSIN & ROBERT FLAGOTHIËR

**Samenvatting**

Alhoewel er al enkele socialistische coöperatieven met een regionale werking bestonden voor de Union coopérative de Liège, toch is de stichting van deze laatste in 1918 een uniek feit in de annalen van de Belgische socialistische coöperatieven.

De U.C. is het resultaat van een fusie die men tijdens de eerste Wereldoorlog heeft doorgevoerd tussen 75 lokale coöperatieven met zetel in de provincies Luik, Luxemburg en Limburg. Van 1919 tot 1921 hebben andere coöperatieven zich aangesloten bij de nieuwe maatschappij.

De U.C. is veruit de grootste socialistische coöperatieve van het land. Zij bestrijkt een derde van het nationaal territorium, met name het oosten, over de hele provincies Luik en Luxemburg, en delen van de provincies Namen, Brabant en Limburg. Ze ondervindt in dit gebied geen concurrentie van enige andere socialistische coöperatieve, terwijl in andere delen van het land verschillende socialistische coöperatieven soms onduidelijk omliggende marktsegmenten moeten delen.

In verhouding tot het geheel van de socialistische coöperatieven in België, vertegenwoordigt de U.C. van Luik ongeveer een derde van het totale ledenaantal, van het globale zakencijfer en van het aantal winkels en Volkshuizen.

De U.C. is ook een voorloper in de evolutie tot concentratie van de socialistische coöperatieven. De Oorlog, met zijn bevoorradings- en distributieproblemen, heeft veel gedaan aan het afzwakken van

het lokale chauvinisme – voor 1914 keek men vaak niet verder dan de lokale klokketoren – en het bevorderen van regionale concentratiebewegingen.

De rol van de U.C. blijft niet beperkt tot het louter commerciële. Al blijft dit aspect het belangrijkste, toch engageert de U.C. zich ook in culturele, politieke en sociale acties. Haar rol is hier zeker niet onbelangrijk: steun aan de pers, aan de kiescampagnes, politieke actie; beheer van een uitgebreid netwerk van Volkshuizen, culturele centra *avant la lettre*; sociale verzekeringen voor het personeel...

Vernieuwing, machtsuitbouw, veelzijdigheid: dit zijn de kenmerken van de Union Coopérative de Liège in de periode 1918-1940.

**FROM LOCAL CO-OPERATION TO  
MULTI-REGIONAL SOCIETY  
L'Union Coopérative de Liège (1914-1940)**

BY

**LINDA MUSIN & ROBER FLAGOTHIÉ**

**Summary**

Even if some regional socialist co-operative companies existed before the "Union Coopérative de Liège", the creation of the latter in 1918 remains a unique fact in the history of Belgian socialist co-operation.

The U.C. was the result of a merger which took place, during the first World War, between 75 local co-operations of which the head seat was in the provinces of Liege, Luxemburg and Limburg. From 1919 until 1921, other local co-operations joined this new company.

The U.C. was by far the most important socialist co-operation in the country. It covered one third of the national territory, i.e. the whole eastern part. It extended over the whole province of Liege, Luxemburg, part of the provinces of Namur, Brabant and Limburg. On this territory there was no other competitive socialist co-operation, as opposed to other parts of the country where the commercial fields of the socialist co-operations were sometimes badly determined and where properties caused confusion.

In comparison with the whole group of Belgian socialist co-operations, the U.C. of Liege represented almost one third of the total number of members, of the general business figure, of the number of shops, and of the "Maisons du Peuple" (community centres). The U.C. also played the role of precursor in the history of the concentrations of socialist co-operations. The war, with its problems of provisioning and distribution, had made people realise

the necessity to abandon chauvinistic and localistic feelings – which were very real before 1914 – and to set up a large movement of regional concentrations.

The role of the U.C. was not limited to the commercial field. Although it remained a priority, the society was also engaged in cultural, political and social activities. Its role in these fields was far from negligible: aid to the press, to election campaigns, participation to political actions, management of a vast network of community centres, which were the forerunners of the actual cultural centres, social insurances for the personnel ...

Innovation, power, a polyvalent role: these are the words that characterize best the “Union Coopérative de Liège” during the period 1918-1940.